

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 octobre 2023 – Délibération n°119

L'an deux mil vingt trois et le cinq octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	23

Date de la convocation	05/10/2023
Date d'affichage de la convocation	28/09/2023

**Secrétaire de séance** : Françoise CAPUS

**Présents** : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

**Absents** : RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIÁS DECROIX Nathalie (Pouvoir à Mélanie BRUNET)- CAZES CORBOZ Maryse – DE LESCURE Jérôme (pouvoir à Mathieu CONSTANS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - JARROUSSE Caroline (pouvoir à Clémence ANGLADE) - LAYRAL Rémi - MURET Yvain –

**Objet****CONVENTION DE SERVITUDE A ENEDIS  
LES VALLESTES**

Monsieur le maire explique qu'une convention de servitude doit être signée avec ENEDIS pour la création d'une nouvelle canalisation souterraine (2m de longueur) située « aux Vallestes » (Recoules Prévinquières).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec ENEDIS concernant les travaux situés aux Vallestes et à signer les actes authentiques de constitution de servitude devant notaire relatif à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

le Maire, Edmond GROS

